



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 18 mars 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le gouvernement avance sur les aides techniques pour l'autonomie des personnes tout au long de la vie

Suite au rapport remis le 30 octobre 2020 par le Dr Philippe Denormandie et Cécile Chevalier (CNSA) à Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé chargée de l'Autonomie et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée des Personnes Handicapées, un Comité de pilotage a été créé le 18 janvier 2021 pour assurer le suivi des mesures proposées en lien toutes les parties prenantes, dont les associations.

Pour permettre aux personnes d'accéder au matériel dont elles ont besoin (par exemple un fauteuil roulant, mais aussi aides techniques pour se déplacer, communiquer, se laver et s'habiller, ...) au plus près de leurs usages, une première étape est lancée avec la mise en place du référencement sélectif des aides techniques courant avril 2021.

Ce référentiel permettra de faire progresser la qualité et la fiabilité des matériels en instaurant une comparaison objective de la performance des produits. Cette procédure ne concernera que les dispositifs pour lesquels un nombre suffisant de fournisseurs existe afin d'assurer une sélection pertinente tout en garantissant le libre-choix et la réponse personnalisée aux besoins exprimés par nos concitoyens.

En fixant un prix limite de vente, le référencement sélectif a également pour objectif de diminuer le reste à charge pour l'usager alors que les prix constatés aujourd'hui sont très hétérogènes et souvent bien plus importants que ceux pratiqués dans les autres pays européens.

Ce dispositif sera déployé prioritairement en 2021 sur les catégories de fauteuils roulants où les fournisseurs sont nombreux et les caractéristiques techniques comparables.

Cette première réponse concrète sera complétée rapidement par d'autres mesures issues du Comité de pilotage de l'amélioration de l'accès aux aides techniques, associant toutes les parties prenantes avec pour objectifs essentiels la simplification du parcours de l'usager, la réduction des délais et la baisse du reste à charge pour les personnes.

Selon Brigitte Bourguignon et Sophie Cluzel : « Faciliter l'accès aux aides techniques est un enjeu majeur pour promouvoir l'autonomie tout au long de la vie. De la co-conception des objets à leur utilisation, c'est sur l'expertise des personnes que doit se construire la définition des besoins et le financement des usages. »

Contact presse Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées
seph.communication@pm.gouv.fr

Contact presse Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON
sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

01 40 56 63 74